

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-299

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 15 mai 2018, le règlement numéro 2018-299 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 1131 287\$ et une dépense de 1 581 898\$ pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal »
- 2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 juin 2018.
- 3. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 18^e jour du mois de juin de l'an 2018.

Cynthia Bossé Directrice générale



MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

Promulgation de règlement 2018-299 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 1 131 287 \$ et une dépense de 1 581 898 \$ pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal »

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13H00 et 17H00 ce 18^e jour du mois de juin 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1. au bureau municipal
- 2. sur le site internet de la Municipalité au www.upton.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18º jour du mois de juin de l'an 2018.

Cynthia Bossé, Directrice générale Municipalité d'Upton